

**Arrêté prescrivant la mise à disposition du public
d'une demande de permis de construire sur la
Commune de DOLUS D'OLÉRON**

Le Maire de la commune de DOLUS D'OLÉRON,

Vu la demande de Permis de Construire n° PC 017 140 20X0037 déposée en Mairie de Dolus d'Oléron le 29 octobre 2020 par Monsieur CHEMIN Pierre, concernant la construction de deux bâtiments agricoles pour couverture des dégorgeoirs à huîtres et le stockage de matériel professionnel au lieudit « Tannes de Batifou » à DOLUS D'OLÉRON;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.121-24 et R 121-6;

ARRETE

Article 1 : La demande susvisée sera mise à disposition du public du vendredi 12 février 2021 au vendredi 26 février 2021 inclus au service urbanisme et sur le site internet de la Mairie de Dolus d'Oléron : <http://ville-dolus-oleron.fr>

Article 2 : Les observations pourront être transmises à l'adresse électronique suivante: urba@dolusoleron.fr ou mairie@dolusoleron.fr

Article 3 : Une copie du présent arrêté sera affichée huit jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci à la Mairie de DOLUS D'OLÉRON;

Article 4 : Le Maire de la Commune de Dolus d'Oléron est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à DOLUS D'OLÉRON, 28 janvier 2021

Le Maire,
Thibault BRECHKOFF

LE MAIRE CERTIFIE, sous sa
RESPONSABILITÉ, le caractère
EXÉCUTOIRE de cet acte :
- Publié le : 28 janvier 2021
- Reçu par le représentant de
L'ÉTAT le : 28 janvier 2021

